

MAINTENIR LES PAYSAGES

Programme de réhabilitation de l'environnement | maintien des
paysages de la MRC de Memphrémagog

Lyne Desnoyers, chargée de projets - Paysages et agriculture
et
Lisette Maillé, mairesse d'Austin, préfète suppléante de la MRC



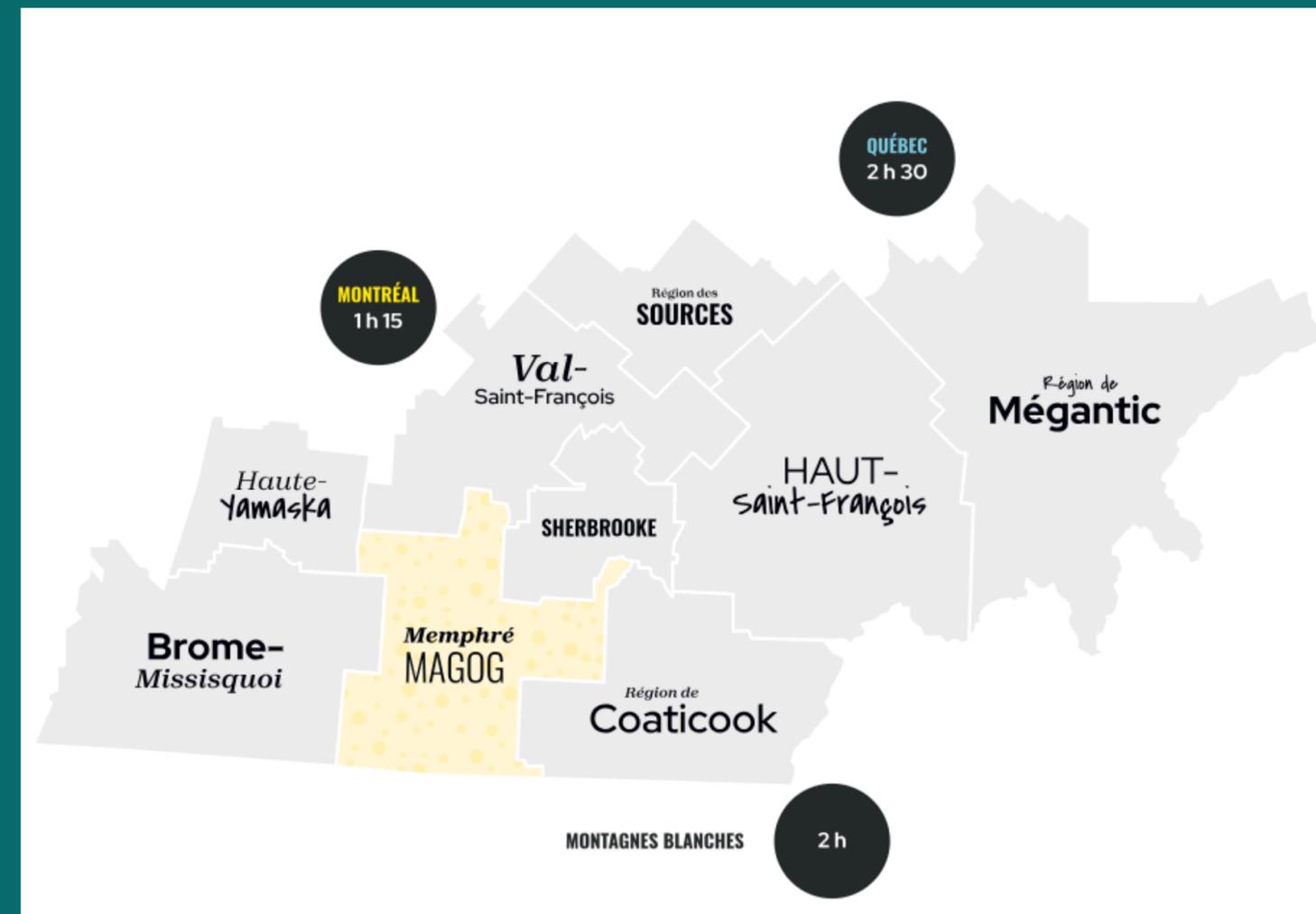
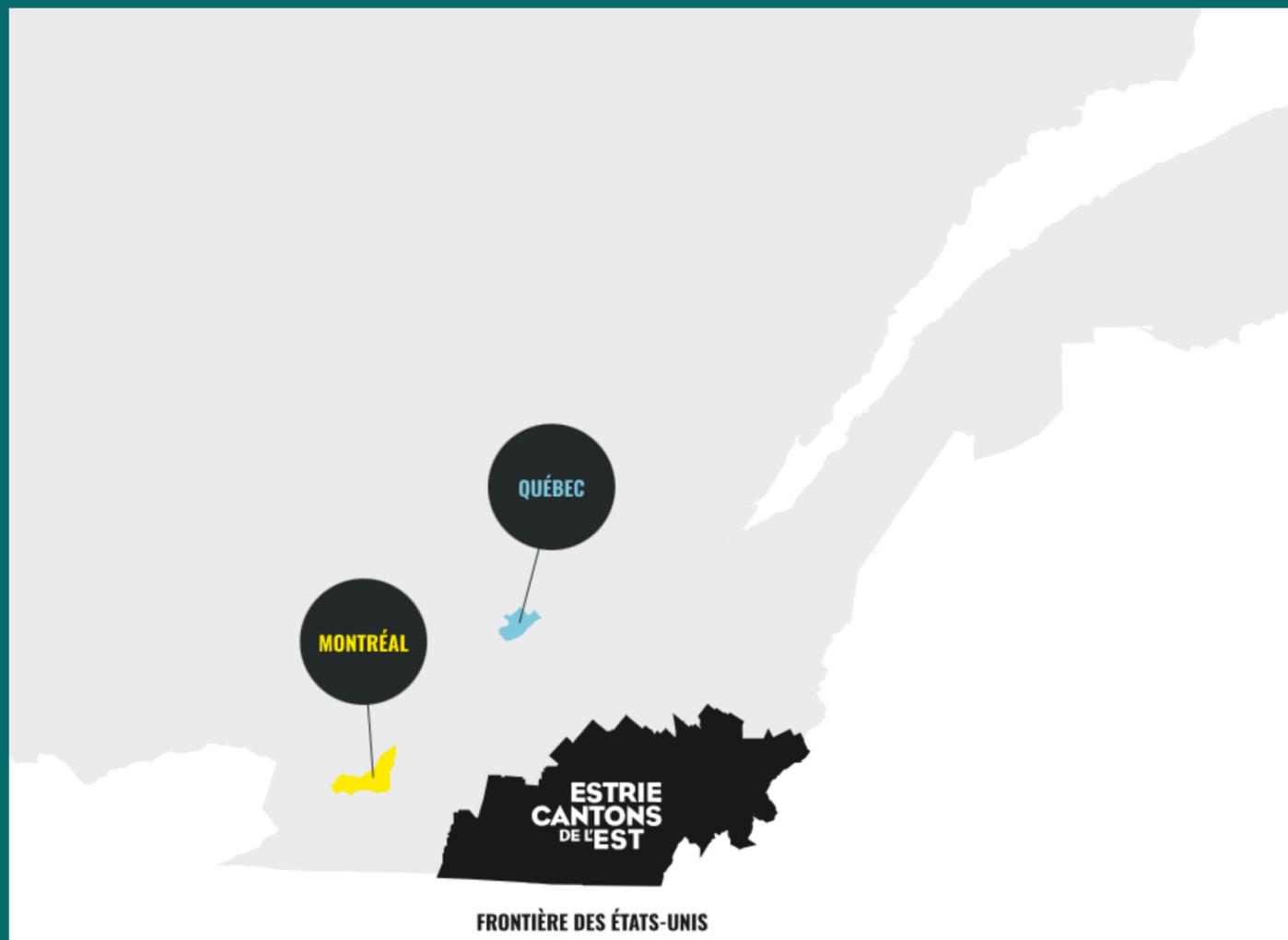
Avec la participation financière de :



chemin du Lac, Canton de Potton



C'EST OÙ LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG?



Mise en contexte



Le plan d'action Paysages 2021-2027 est financé par le volet III nommé "Signature innovation" du Fonds régions et ruralité (FRR) du MAMH.

Objectif du fonds: Positionner la MRC comme leader de grands projets d'ensemble venant consolider son **identité territoriale**

Notre focus : les paysages culturels



Actions de la MRC sur le paysage à travers le temps

1986

1987

1991

1995

1999

2000

2013

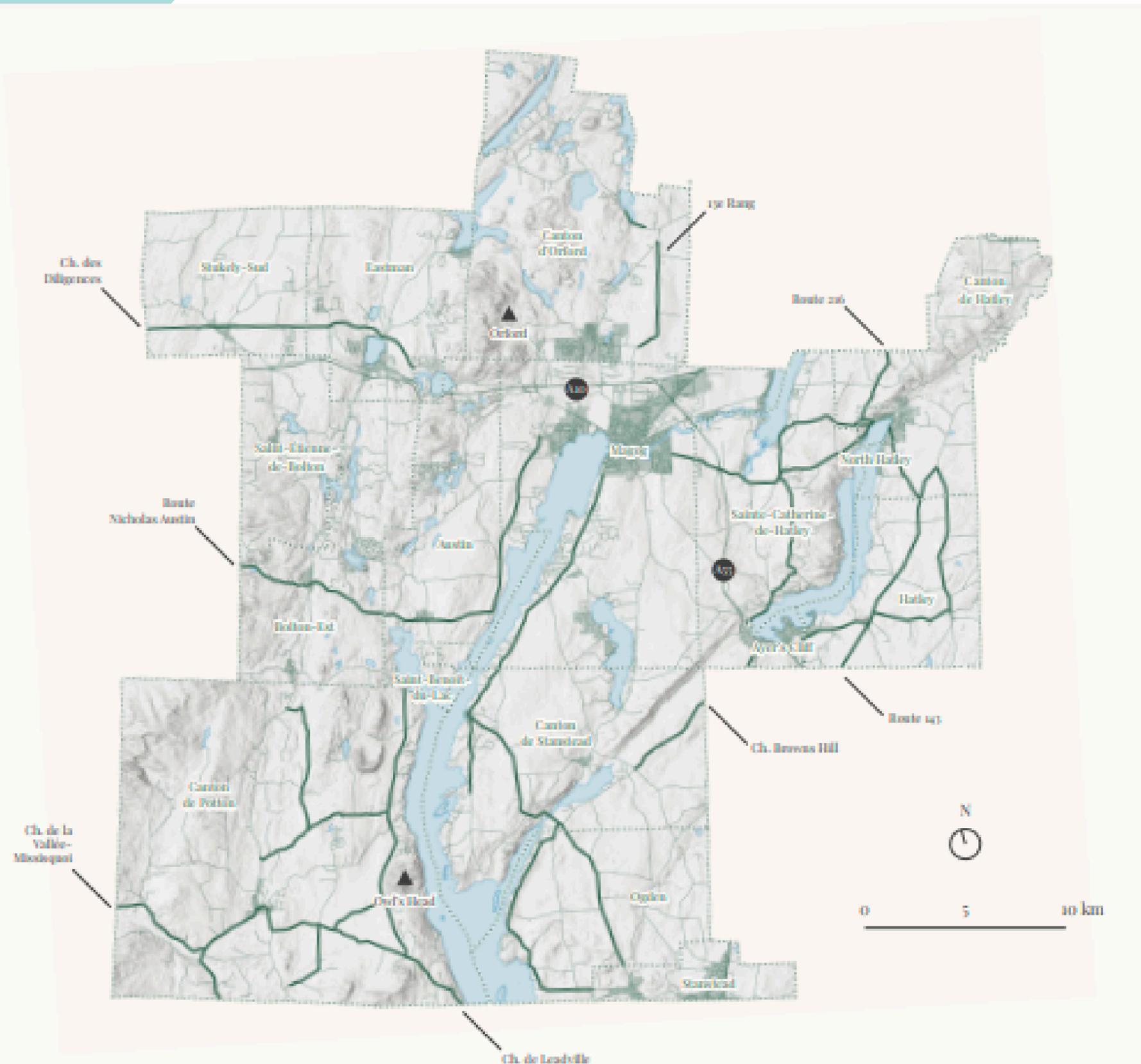
2014



Première étude sur les paysages

Étude visant à introduire des outils de préservation et de mise en valeur des ensembles architecturaux et paysagers de la MRC de Memphrémagog. Élaborée par la firme SOTAR.

Mise en contexte



Objectifs

Faciliter un **accès gratuit** aux paysages culturels tout au long de l'année, autant pour les citoyens que pour les touristes

Valoriser et pérenniser les paysages culturels grâce à la mise en œuvre du plan d'action 2022-2027, la mobilisation des citoyens et des municipalités

Favoriser l'appropriation de ces lieux par le milieu artistique et culturel



**« C'est la route qui transforme le pays en paysage. »
Plania, 2013.**

1 plan | 8 actions

Comités de
paysages

Site
Internet

Détours en
Memphré

Sentiers
pédestres

Halte
panoramique

Paysages
agricoles

Monitoring
paysager

Modèle de
rétribution



Action 8: citoyens pour le paysage

Appuyer les initiatives citoyennes | Agir sur les dynamiques



Objectif:

Reconnaître le rôle citoyen dans la protection et la préservation du caractère public des vues et panoramas qui forgent l'identité de la MRC.

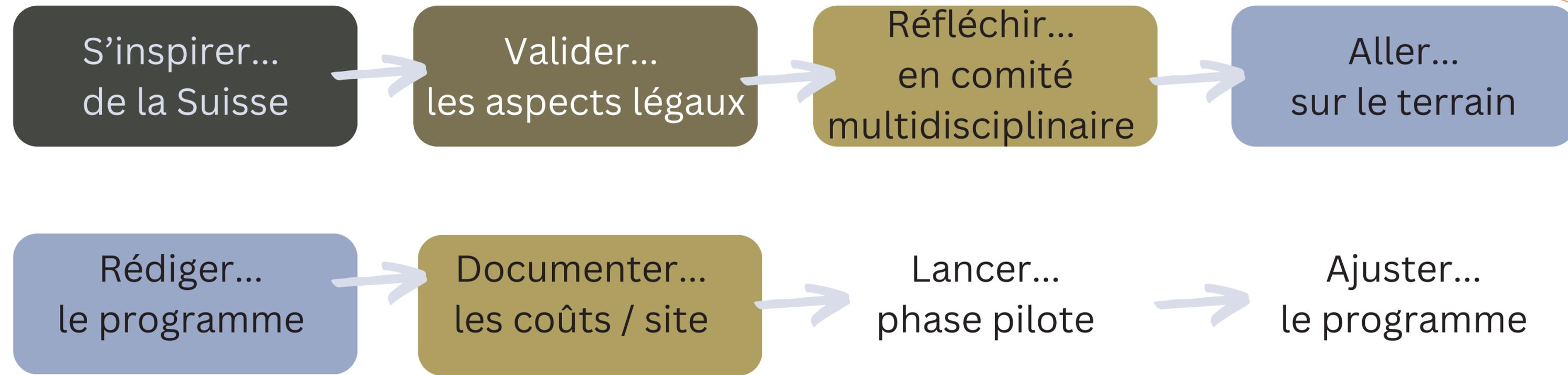
Moyens:

- Création d'un **programme de rétribution** (par financement, allocation ou autre) offert par les municipalités aux propriétaires fonciers qui entretiennent le paysage (une vue par exemple).

Action 8: citoyens pour le paysage



Processus:



Action 8: Citoyens pour le paysage

S'inspirer de la Suisse

Contributions à la qualité
du paysage (CQP)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



« Ce qui compte le plus pour moi est de préserver ce que nous avons. Dans le passé, bon nombre d'éléments structurants ont disparu du paysage, mais l'introduction des CQP a déclenché une prise de conscience. Derrière chaque produit se cache un paysage qui a permis sa naissance, et ce paysage est à son tour marqué par la fabrication du produit. Les belles prairies naturelles de nos pâturages boisés font la qualité de notre Gruyère AOP. »

Comment fonctionne le programme?

Ce programme prend la forme d'une compensation monétaire pour des actions spécifiques afin de maintenir ou rétablir une vue à travers le réseau de routes pittoresques et panoramiques identifiés à la carte 12 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog.



À qui s'adresse le programme?

Tout propriétaire qui détient un terrain le long des différentes routes présentés sur la figure suivante qui souhaite s'engager à maintenir ou rétablir une vue à partir du réseau routier. L'action ainsi réalisée permettra de préserver la vue pour au moins 3 ans.

Ce programme a une vocation paysagère et vise principalement les propriétaires fonciers détenant des terres cultivables.



Pourquoi soutenir les actions qui protègent les paysages?

Un bien collectif protégé par des individus

Le paysage est un bien collectif qui nécessite une prise en charge collective. Il est important de reconnaître l'importance de l'engagement citoyen dans la préservation et la mise en valeur des paysages, et de fournir des outils et des politiques pour soutenir ces efforts. La solidarité des collectivités est également essentielle pour assurer que les paysages soient préservés pour les générations futures. Voici deux raisons pour lesquelles il faut soutenir les actions qui protègent les paysages :

Assurer une gestion partagée d'un bien commun

Bien que chacun de nous bénéficie des paysages, il est essentiel de reconnaître que leur existence dépend de personnes et de familles qui s'investissent dans leur préservation, assumant ainsi les charges qui en découlent. Le premier objectif de la présente initiative est donc d'assurer une répartition plus juste et équitable des coûts de protection et de mise en valeur des paysages.

Maintenir ce qui nous rend unique

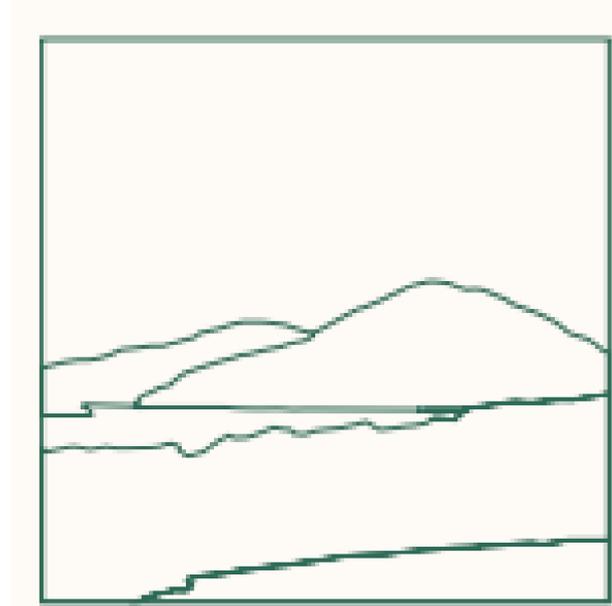
La MRC de Memphrémagog a un petit je ne sais quoi qui en fait un territoire distinct et unique, et les paysages agricoles y sont certainement pour quelque chose. Couplés à un relief vallonné, l'ouverture des paysages qu'ont occasionné les pratiques agricoles a contribué à la mise en place d'une architecture du paysage diversifiée, alliant le côté pittoresque et champêtre de la région. Toutefois, à travers les changements de vocation des terres, ces vues et ce caractère s'étiolent peu à peu. Ainsi, au cours des dernières décennies, plusieurs panoramas reconnus pour leur caractère exceptionnel se sont refermés ou ont été altérés, et plusieurs autres risquent de suivre cette tendance. Il incombe alors d'intervenir de manière à assurer leur maintien.



Action 8: Citoyens pour le paysage



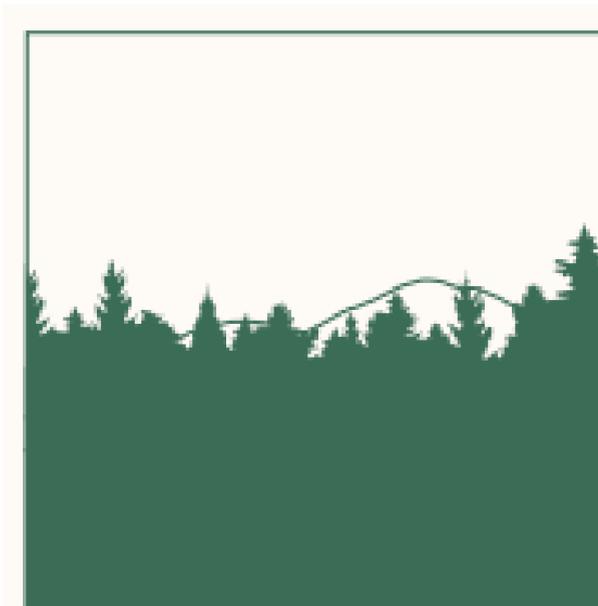
Champs visuel ouvert



Champs visuel filtré

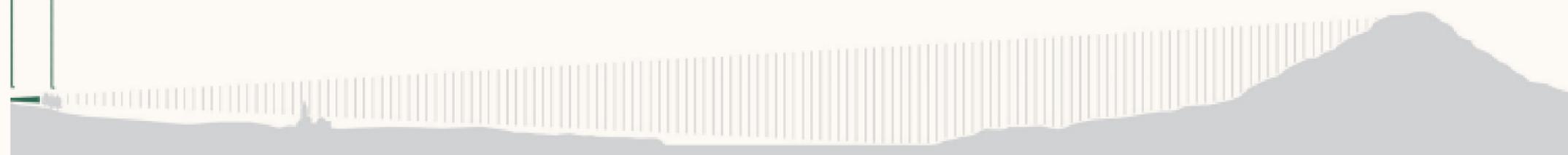


Champs visuel fermé



Observateur

Écran de végétation

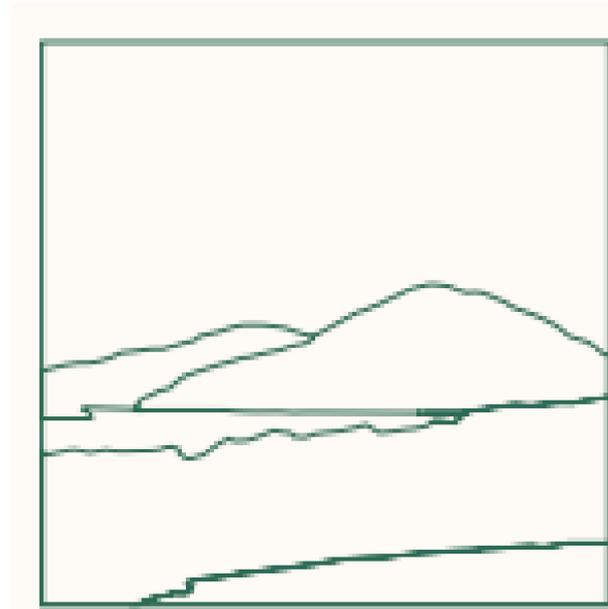


Action 8: Citoyens pour le paysage

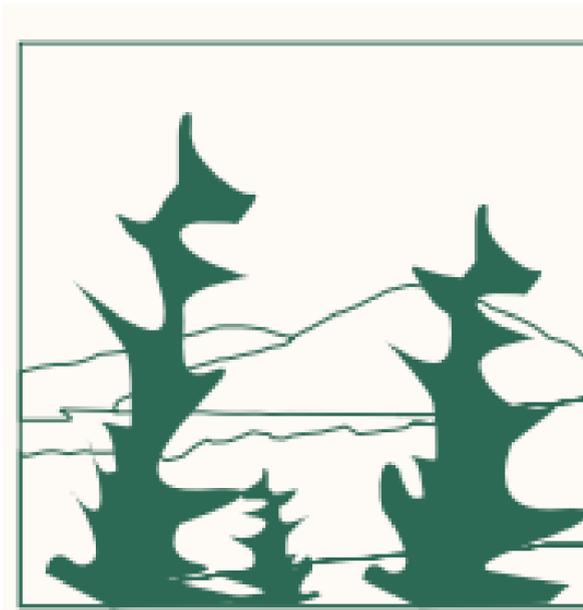
Appuyer les initiatives citoyennes | Agir sur les dynamiques



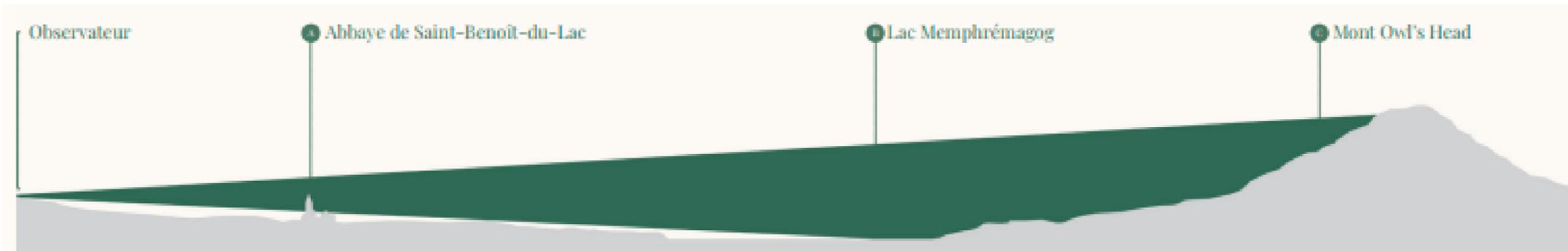
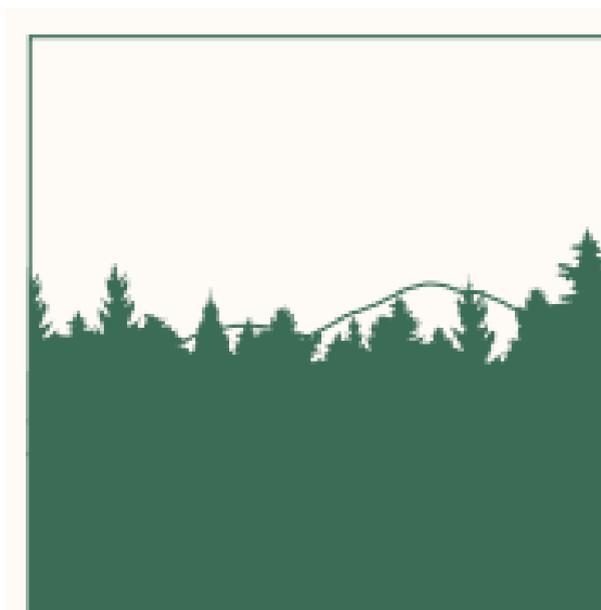
Champs visuel ouvert



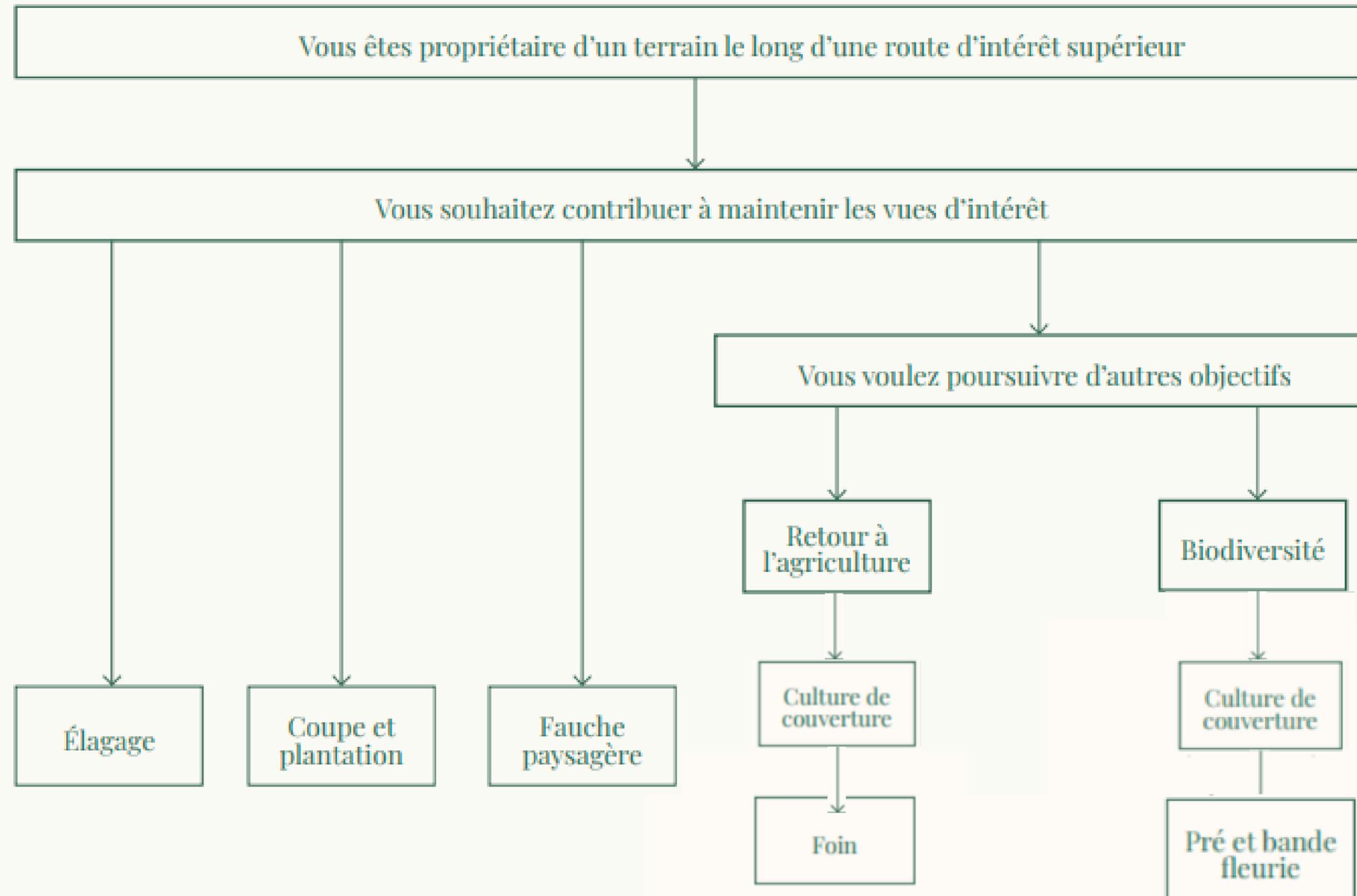
Champs visuel filtré



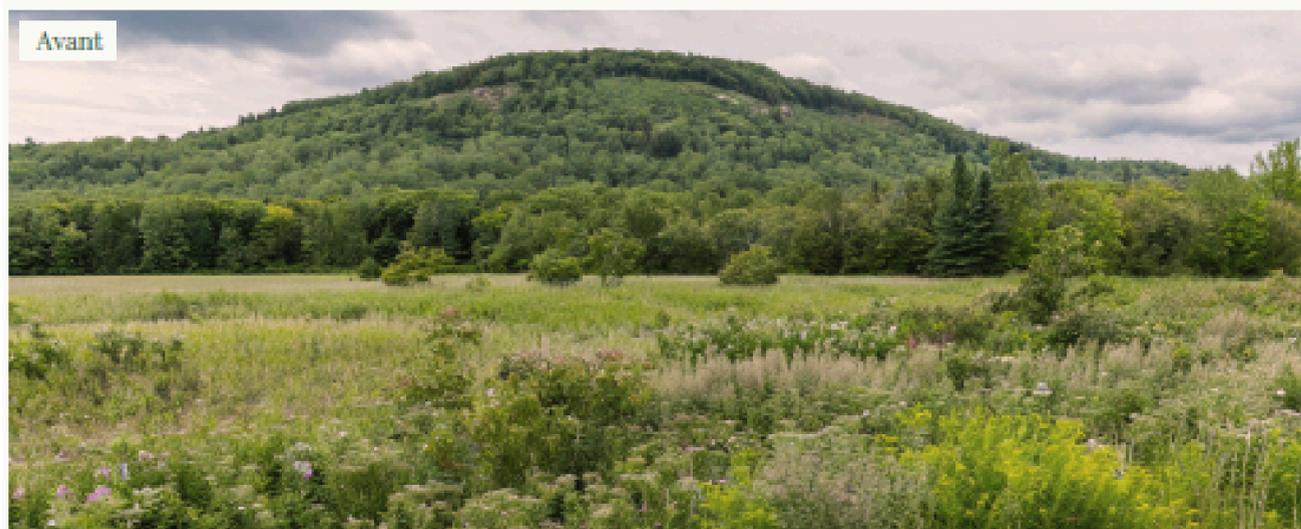
Champs visuel fermé



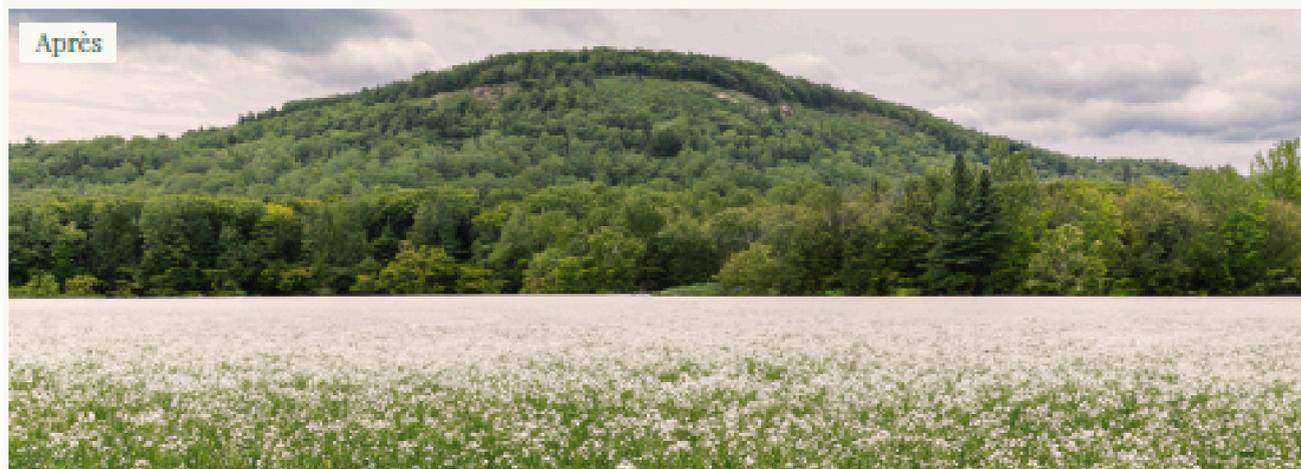
Quelle(s) action(s) choisir?



Culture de couverture



Présence de pousses d'arbres susceptibles à obscurcir la vue à la croissance.

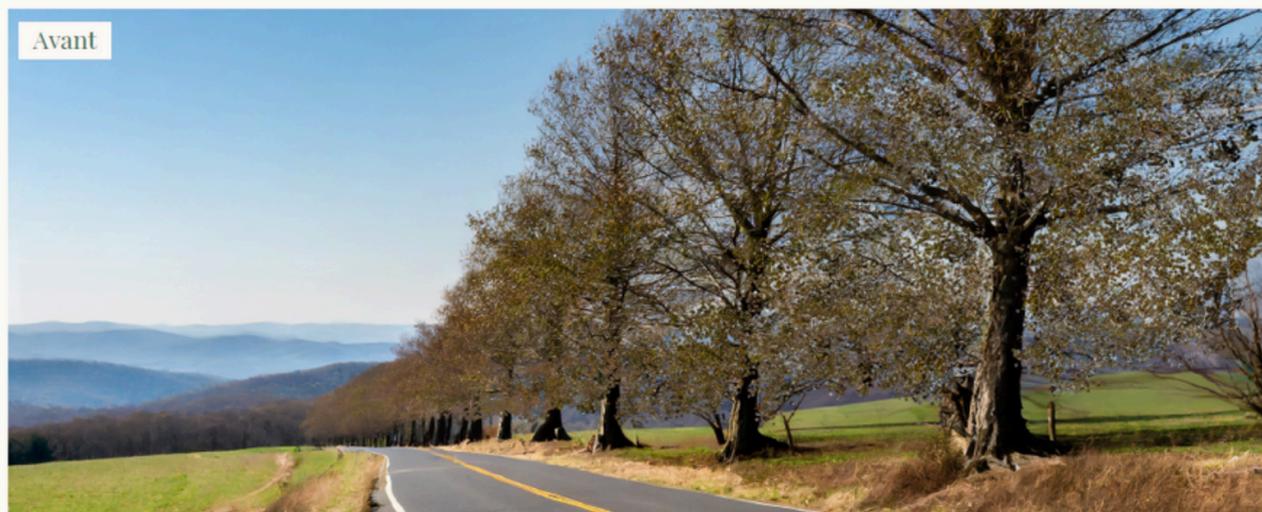


Foin



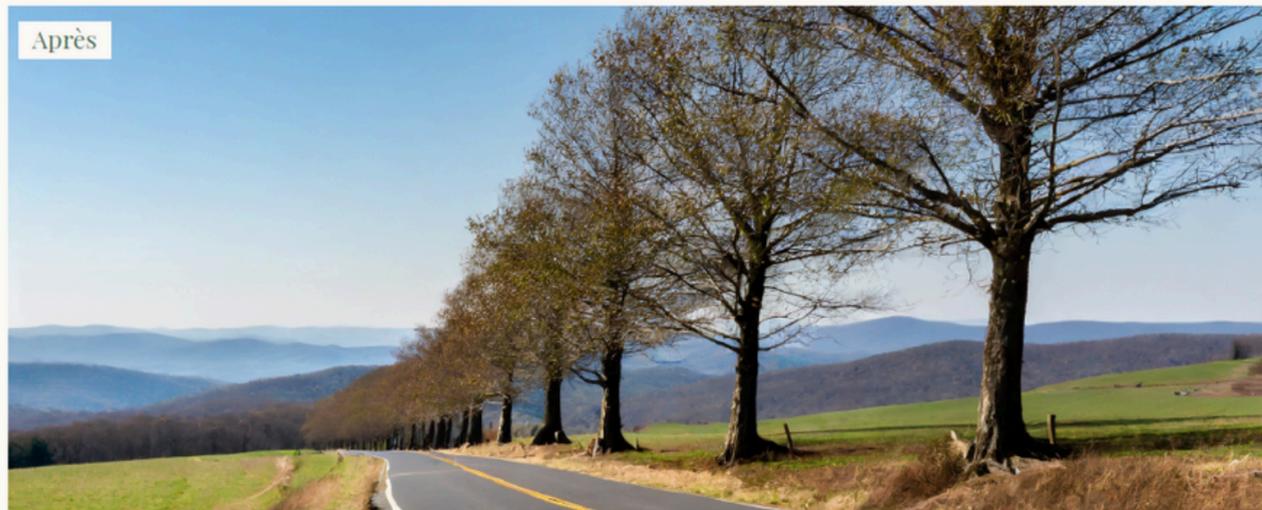
Élagage

Avant



Présence de branches dans la partie inférieure du tronc, obscurcissant la vue panoramique

Après



Dégagement du bas du tronc et éclaircissement des branches dans la partie supérieure

Coupe et plantation

Avant



Strate arbustive dense longeant la route : présence de végétation spontanée bloquant les plans visuels

Après



Coupe sélective des arbres et plantation de spécimens au tronc dégagé ; espacement plus généreux des arbres pour dégager la vue



Fauche paysagère

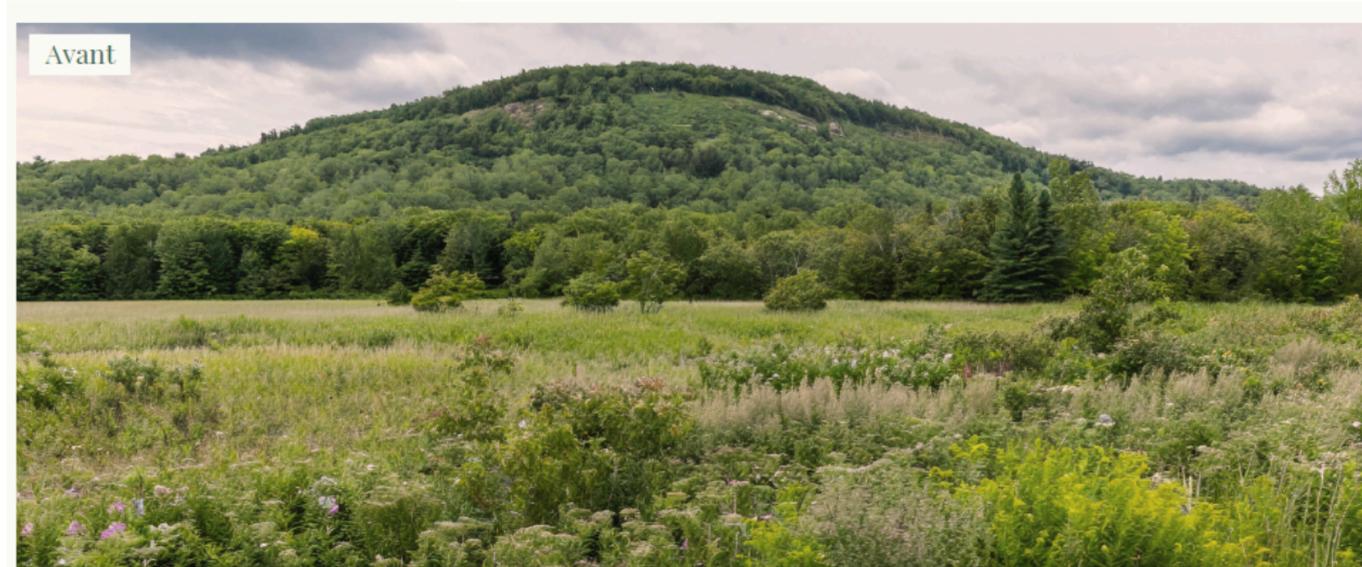


Présence de pousses d'arbres susceptibles à obscurcir la vue à la croissance.



Les pousses d'arbres sont supprimés avec la fauche, permettant la couche herbacée de s'installer et empêchant le reboisement.

Pré fleuri



Présence de pousses d'arbres susceptibles à obscurcir la vue à la croissance.



Le champ comporte un diversité de plantes herbacées florissantes, offrant une multitude de couleurs et de textures.



Conditions d'admissibilité

Pointage total *

La distance (m) du frontage concerné une fois l'action rétribuée :

Zone (50 - 60 km/h)

- 1 point** : 50 m et -
- 2 points** : 50 m à 150 m
- 3 points** : 150 m et +

Zone (70-90 km/h)

- 1 point** : 250 m et -
- 2 points** : 250 m à 350 m
- 3 points** : 350 m et +

La profondeur visuelle (nombre de plans distincts visibles par le point de vue) :

- 1 point** : 1 plan
- 2 points** : 2 plans
- 3 points** : 3 plans et +

Le point de vue créé permet de voir :

- 1 point** : Coeur villageois ou patrimoine bâti
- 1 point** : Paysage champêtre (c'est-à-dire un champ en culture ou en élevage)
- 1 point** : Plan d'eau ou milieu humide
- 1 point** : Relief (c'est-à-dire une montagne, un coteau, une colline, une vallée, etc.)

* Un cumulatif de 6 points est nécessaire pour être admissible au programme.



Action 8: Citoyens pour le paysage

Prochaines étapes pour la réalisation:

- Rédaction d'un règlement pour la mise en place du programme
- Modification mineure au schéma d'aménagement
- Délégation de compétence des municipalités pour que la MRC puisse gérer le programme
- Engagement d'une ou deux municipalités pour une phase-pilote
- Détermination de l'apport financier du programme (% proprio | % mun. | % MRC)
- Octroi d'un budget pour réaliser la phase pilote



Merci!

Lyne Desnoyers

l.desnoyers@mrcmemphremagog.com

819 843-9292, poste 322



Memphrémagog

M R C

